

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAUT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION CC_2021_015

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembaut s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de M. Luc FOUTRY, président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 février 2021, conformément à la loi.

OBJET :

Présents :

Luc FOUTRY, Président
Marie CIETERS, 1^{ère} Vice-Présidente
Bernard CHOCRAUX, 2^{ème} Vice-Président
Michel DUPONT, 3^{ème} Vice-Président
Yves LEFEBVRE, 4^{ème} Vice-Président
Joëlle DUPRIEZ, 5^{ème} Vice-Présidente
Bruno RUSINEK, 6^{ème} Vice-Président
Arnaud HOTTIN, 7^{ème} Vice-Président
Benjamin DUMORTIER, 8^{ème} Vice-Président
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9^{ème} Vice-Président
Sylvain CLEMENT, 10^{ème} Vice-Président
Bernadette SION, 11^{ème} Vice-Présidente
Jean-Louis DAUCHY, 12^{ème} Vice-Président

COMMISSION 2

Parc d'activité

*Vente du lot 2 du Parc
d'activité de Maraîche à
WANNEHAIN à la Société
MC France CHR*

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Vincent LAVALLEZ, Olivier VERCRUYSSSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Odile RIGA, Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, François-Hubert DESCAMPS, Sylvain PEREZ, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine JOURDAIN, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Emmanuelle RAMBAUT, Jean-Paul VERHELLEN, Alain DUCHESNE, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

Présents à l'ouverture de la séance :

Titulaires présents : 44

Suppléant présent : 1

Procurations : 7

Nombre de votants : 52

Ont donné pouvoir :

Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART
Régis BUE, procuration à Isabelle LEMOINE
Marie ENJALBERT, procuration à Ludovic ROHART
Thierry LAZARO, procuration à Marie CIETERS
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK
Luc MONNET, procuration à Joëlle DUPRIEZ
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

Absent excusé :

Frédéric PRADALIER, remplacé par sa suppléante Martine HULOUX

Secrétaire de Séance : Sylvain PEREZ

COMMISSION 2

Parc d'activité - Vente du lot 2 du Parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN à la Société MC France - CHR

Le Conseil Communautaire,

Considérant que dans le cadre de sa compétence Développement économique, la communauté de communes du Pays de Pévèle à laquelle s'est substituée la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, a décidé d'aménager le parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN,

Considérant que la Communauté de communes est propriétaire de la parcelle cadastrée ZE 37 à WANNEHAIN d'une surface de 43 607 m².

Considérant que cette parcelle ZE37 va être divisée en 10 lots constituant la 1^{ère} phase du parc d'activité de Maraîche.

Considérant l'intérêt de la société MC France CHR de se porter acquéreur du lot 2 aux fins d'y installer une entreprise de bâtiment, couverture et activités connexes.

Considérant que le lot 2 d'une surface totale d'environ 1879 m² à prélever sur la parcelle ZE37.

Considérant que la surface exacte du terrain sera réajustée après la réalisation des travaux d'aménagement.

Vu l'avis n°2019-638V1890 du service des Domaines, confirmé par une demande du 3 février 2021 évaluant les parcelles considérées au prix de 39 € HT/m².

Considérant que le prix de vente est fixé à 39 € HT/m², auquel s'ajoute la TVA sur la marge.

Considérant que la vente des terrains à bâtir réalisée par la CCPC, dans le cadre de son opération d'aménagement « Parc d'activité de MARAICHE », constituant une opération économique, est soumise de plein droit à la TVA.

Considérant que la vente d'un terrain constructible relève de la TVA sur la marge,

Oui l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 52 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 52 VOTANTS)

- De céder le lot 2 du parc d'activité de Maraîche à WANNEHAIN correspondant à une partie de la parcelle ZE37 au profit de la société MC France CHR dans les conditions ci-dessus énoncées, soit 39 €/m²,
- D'autoriser son Président à signer tout contrat, avant-contrat, ainsi que tout document afférant à ce dossier, et généralement faire le nécessaire,
- De prendre en charge les frais relatifs à cette acquisition qui sera confiée à Maître Sébastien HERLEM, notaire à CYSOING.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour être conforme
Le Président

Luc FOUTRY

